
Discours de la société populaire de Chartres sur les décrets et la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la société populaire de Chartres sur les décrets et la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 136;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13631_t1_0136_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

28

Des députations des Sociétés populaires de Chartres (1), de Metz (2), d'Alençon (3), de Chaumont (4), les vétérans invalides, les citoyens des sections des Invalides, de l'Homme-Armé, des Amis de la Patrie, des Lombards et de Lepeletier, sont successivement admises à la barre, et y prononcent des discours énergiques, dans lesquels elles félicitent la Convention sur ses immortels décrets, sur la découverte et la punition des conspirateurs et témoignent leur indignation contre les scélérats qui ont voulu assassiner la représentation nationale dans les personnes de Collot-d'Herbois et Robespierre, et jurent d'imiter le courageux Geoffroy en faisant un rempart de leurs corps aux représentants du peuple (5).

a

L'ORATEUR de la Sté popul. de Chartres :

La Société populaire de Chartres a frémi d'indignation et d'horreur, en apprenant que les représentants du peuple se trouvent encore exposés aux poignards d'assassins contre révolutionnaires, à la haine implacable que les fanatiques et les traîtres portent aux montagnards; elle a répété avec un enthousiasme toujours nouveau les bienfaits de la Montagne, elle a mis au nombre de ses plus grands bienfaits le gouvernement révolutionnaire. Et tous les sans-culottes qui la composent se sont réunis extraordinairement pour jurer qu'ils mourraient mille fois avant de souffrir qu'il fût porté la plus légère atteinte à la représentation nationale.

C'est au nom de cette Société que nous venons vous assurer du dévouement le plus entier qui a éclaté dans cette séance attendrissante. Ces sentimens que nous partageons avec nos frères de Paris et tous les sans-culottes de la République doivent faire trembler les traîtres et les despotes.

Vive la Montagne, vive la République une et indivisible (6).

b

L'ORATEUR de la Sté popul. de Metz :

Représentans d'un peuple libre,

L'audace et le crime sont donc à l'ordre du jour chez les ennemis de la République! Un nouvel attentat vient d'être commis dans la personne de deux de nos représentants.

(1) Eure-et-Loir.

(2) Moselle (Auj. Meurthe-et-Moselle).

(3) Orne.

(4) Haute-Marne.

(5) P.V., XXXVIII, 206. *Débats*, n° 618, p. 149; *J. S.-Culottes*, n° 470; *C. Eg.*, n° 651; *Audit. nat.*, n° 615; *Feuille Rép.*, n° 332; *J. Lois*, n° 610; *M.U.*, XL, 190; *Mess. soir*, n° 651; *J. Fr.*, n° 614; *J. Perlet*, n° 616; *Bⁱⁿ*, 28 prair. (1^{er} suppl¹).

(6) C 306, pl. 1158, p. 1. Signé : BATAILLE, BRAQUET. *Bⁱⁿ*, 13 prair. (1^{er} suppl¹).

Quoi! il existe encore des complices de l'infâme Corday; Eh bien, qu'ils tremblent ces scélérats car le glaive de la loi pèse sur leurs têtes.

Que le gouvernement révolutionnaire qui a mis la terreur dans l'âme de tout conspirateur, les frappe à la fois. Que l'échafaud et la Guyane française purgent dans une décade, la terre de la liberté de tous les monstres qui, depuis longtemps trament contre le peuple et sa représentation.

Législateurs, inébranlables dans nos principes, nous saurons venger les défenseurs du peuple, comme nous avons juré de maintenir la liberté et l'égalité.

Et toi, républicain Geoffroy, en faisant ton devoir, tu trouves des jaloux parmi ceux qui ont promis de faire triompher la République.

Nous vous répétons encore, Législateurs, purgez pour toujours le territoire français des monstres qu'il cache dans son sein.

Vive la République ! (1).

c

L'ORATEUR de la Sté popul. d'Alençon :

Citoyens représentans,

Nous venons, au nom de la Société populaire d'Alençon verser dans votre sein des sentimens de respect, d'admiration et de reconnaissance. En immolant le tyran, vous avez conquis la patrie, en vouant à la mort les factieux, vous l'avez sauvée; en proclamant l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, vous l'avez rendue impérissable; jours de bonheur et de gloire! Le feu sacré de la liberté a brûlé le despotisme; la raison de détrôné les préjugés; le mensonge a disparu devant la vérité; le vice a fait place à la vertu.

O vous, tyrans de l'Europe qui vous efforcez de renverser la République française, que vous êtes insensés! Songez donc que la Convention nationale a juré de la maintenir. Vous l'assassinerez, dites vous ...Eh bien, ses vertus nous resteront et nous serons libres encore. Mais non! tous les yeux sont ouverts sur les traîtres, et les parisiens sont là. Courageux peuple de Paris, les sans-culottes d'Alençon sont aussi patriotes que toi; mais ils n'ont pas comme toi le bonheur de couvrir de leurs corps nos dignes représentants. Vivez, Législateurs, vivez pour la destruction entière de la tyrannie; vivez pour le triomphe de la liberté et de l'égalité, et restez à votre poste jusqu'à ce que la nouvelle Carthage soit anéantie. Perfides Anglais, lâches autrichiens, nous vous jurons une haine éternelle (2).

d

L'ORATEUR de la Sté popul. de Chaumont :

Fondateurs de la République,
Grâces vous soient rendues! Vous avez pro-

(1) C 306, pl. 1158, p. 16, daté du 8 prair. et signé LAJEUNESSE (présid.), DU PREUIL (secrét.). *Bⁱⁿ*, 12 prair. (suppl¹); *J. Univ.*, n° 1652; *C. Eg.*, n° 654.

(2) C 306, pl. 1158, p. 24. Signé : DUGAS-LAMORRE, PLENAN, TRUMEAU, QUILHET. *Bⁱⁿ*, 13 prair. (2^e suppl¹).